

## **Interpellation urgente sur l'avenir de l'ancien atelier Hubacher**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce jeudi 8 mai est arrivé à la connaissance de la Commission d'architecture et d'urbanisme (CAU) que la petite bâtisse occupée précédemment par l'atelier Hubacher devait être démolie très prochainement, un permis de démolir ayant été délivré par la Municipalité.

Dans le même temps, nous avons pris connaissance de l'avant projet d'un architecte nyonnais tendant à intégrer cette petite construction dans le futur parc de la Morâche avec de nouvelles fonctions liées à l'aménagement et à l'animation de ce parc.

Sans aucunement préjuger de la faisabilité, de la légalité et de l'opportunité de cette proposition, la Commission d'architecture et d'urbanisme souhaite disposer d'un minimum de temps pour étudier cette proposition qui n'est pas inintéressante et qui met en évidence certains avantages tels que, par exemple :

- Garder une mémoire du tracé du Nyon-St-Cergue grâce à la forme et à l'implantation de ce bâtiment
- Garder un signe de l'histoire de la ville aussi du côté « sur-gare »
- Créer une séparation entre la zone voiture et la zone parc
- Répondre à la demande de WC public puisque le bâtiment est équipé, ce qui pourrait éviter la nouvelle construction d'un édicule dans le parc
- Créer un espace couvert d'accueil et de détente.

En conséquence, la CAU demande à la Municipalité, vu l'urgence, de sursoir momentanément à la démolition de ce bâtiment, afin d'en savoir plus sur les réelles possibilités ou au contraire les impossibilités qu'offrirait cette variante.

Au nom de la Commission d'architecture  
et d'urbanisme (CAU)

Le Président

Guy-François Thuillard

Nyon, le 9 mai 2014